



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH
Office fédéral des assurances sociales OFAS

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Communiqué de presse

Berne, le 26 novembre 2019

Personnes handicapées et logement : favoriser l'autonomie

Choisir librement son lieu de domicile et ses modalités de logement : un élément central de l'égalité qui concerne également les personnes handicapées. À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre prochain, un colloque consacré à l'autonomie des personnes avec handicap en matière de logement se déroulera à Berne. Plus de 130 participants représentant les autorités fédérales et cantonales, les organisations et associations du domaine ainsi que les personnes handicapées elles-mêmes y discuteront, entre autres, d'une offre plus diversifiée en matière de logement, de prestations de soutien, d'innovations technologiques et de financement du logement.

En Suisse, quelque 1,8 millions de personnes vivent avec un handicap. Parmi elles, toutes n'ont pas la possibilité de choisir librement leurs modalités de logement. Aujourd'hui, près de 30 000 d'entre elles dépendent d'un soutien intensif et vivent en institution.

L'offre en matière de foyers, d'accompagnement à domicile et d'appartements individuels adaptés aux besoins des personnes handicapées est diversifiée. Actuellement, les autorités et les associations faitières s'emploient à l'individualiser et à la flexibiliser davantage. Afin d'encourager l'autonomie et d'améliorer ainsi la qualité de vie des personnes handicapées, il est nécessaire d'élargir l'offre qui leur est destinée et de renforcer le travail de sensibilisation. La politique en faveur des personnes handicapées de la Confédération en constitue le cadre. Les cantons et les communes jouent quant à eux un rôle déterminant dans la conception de l'offre en matière de logement. Enfin, la société civile est également partie prenante de ce processus.

Organisé par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), le colloque met en lumière un élément central de l'égalité avec le thème de l'autonomie en matière de logement. En ce

sens, l'objectif de la politique en faveur des personnes handicapées est de permettre à ces dernières de participer pleinement, sur un pied d'égalité et en toute autonomie, à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Cet objectif est repris par le rapport du Conseil fédéral sur la politique en faveur des personnes handicapées (2018) et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Les arguments mis en avant par les intervenants suivants, qui prendront part au colloque du 3 décembre, donnent un aperçu des défis actuels :

- Sabina Misoch, professeure à la Haute école spécialisée de Saint-Gall, explique comment des capteurs, des systèmes de rappel ou d'alarme numériques ou encore des robots programmés sur mesure peuvent aider à vivre à domicile de manière autonome.
- Maryse Aebischer, cheffe du Service de la prévoyance sociale du canton de Fribourg, souligne l'importance du travail de sensibilisation et la nécessité de trouver des solutions créatives. Elle évoque des prestations de soutien destinées spécifiquement aux personnes handicapées, mais également la participation de celles-ci à la société (culture, vie de quartier, sport, etc.).
- Matyas Sagi-Kiss, conseiller de district de Zurich, vice-président de la Conférence pour les personnes handicapées du canton de Zurich et porteur de handicap, estime que si les autorités prennent en charge les surcoûts liés au handicap lorsque la personne concernée vit dans un foyer, elles devraient aussi assumer ces frais si la personne en question vit à domicile.
- Mario Fehr, conseiller d'État du canton de Zurich et membre du comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), insiste sur l'importance de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées pour les autorités.

Le colloque est ouvert aux médias. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Giulia Brogini, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH, giulia.brogini@gs-edi.admin.ch, 079 322 19 70.

Lien vers le site du BFEH et le programme du colloque

[« Personnes handicapées et logement : favoriser l'autonomie »](#)